

Le sous-ministre

Québec, le 13 septembre 2021

Madame Marie-Josée Couture
Greffière
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

Madame la Greffière,

Par la présente, je vous informe qu'à la suite de votre demande du 2 septembre 2021 pour tenir un scrutin référendaire à une date postérieure à la date ultime prévue par la loi, la permission a été accordée au conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de fixer le scrutin référendaire portant sur le règlement numéro 2019-608 au plus tard le dimanche 7 novembre 2021.

N'hésitez pas à communiquer avec la Direction régionale de la Capitale-Nationale et Élections Québec pour toute question sur l'organisation de votre scrutin référendaire.

Veuillez agréer, Madame la Greffière, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Frédéric Guay